

République algérienne Démocratique et Populaire
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques

N° ...06.../ FSBSA / 2022



DECISION

Le Doyen de la faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomique de l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou,

- Vu le décret exécutif 89-139 du 1^{er} aout 1989 portant création de l'université de Tizi-Ouzou, modifié et complété.
- Vu le décret présidentiel du 19 mai 2021 portant nomination de Professeur BOUDA Ahmed Recteur à l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou.
- Vu le décret présidentiel du 07/08/2021 portant nomination du Docteur METAHRI Mohammed Said, Doyen de la faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques.
- Vu le décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Vu l'arrêté 1275 du 27 septembre 2022 fixant les modalités de préparation du projet de mémoire pour l'obtention du diplôme - start-up par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

Décide,

Article 1 : Il est mis en place à l'université Mouloud MAMMERRI de Tizi-Ouzou, la Cellule de travail et de suivi de l'innovation et de l'incubateur de l'université.

Article 2 : La cellule de travail et de suivi citée à l'article 1 a pour mission de veiller à l'application des dispositions de l'arrêté 1275 du 27 septembre 2022, de suivre sa mise en œuvre sur le terrain, et d'établir les étapes et mécanismes pour y parvenir.

Article 3 : la cellule de travail et de suivi citée à l'article 1 est composée comme suit :

- **M. METAHRI Mohammed Saïd**, Doyen,
- **M. SI SMAIL Ali**, Vice-Doyen chargé de la post-graduation et de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures,
- **Mme BOUAZIZ-YAHIAENE Houria**, Vice-Doyenne chargée de la Pédagogie et des questions liées aux étudiants,
- **M. SMAIL Rachid**, Chef de département Biochimie et Microbiologie,
- **M. KARDACHE Farid**, Chef de département des Sciences Géologiques,
- **M. SADOUDI Rabah**, Chef de département des Sciences Alimentaires,
- **Mme BOUGUENOUN Imane**, Chef de département Biologie,
- **Mme CHIBANE Gouraya**, Chef de département Ecologie et Environnement,
- **Mme KHERROUBI Samia**, Chef de département Sciences Agronomiques,

- **M. SAADI Fateh**, Secrétaire Général de la faculté,
- **Mme BOUDELLA Karima**, Représentante de la cellule Progress,
- **Mme BENAHMED DJILLALI Adiba**, Professeur,
- **Mr ARKOUB Mouloud**, Maître Assistant classe A ,
- **Mr BELMIHOUB Mehdi**, Représentant des étudiants de fin de cycle de licence,
- **Melle SI FODIL Assia**, Représentante des étudiants de fin de cycle de master,

Article 4 : La présente décision prend effet à partir de l'année universitaire 2022-2023.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la faculté est chargé de l'exécution de la présente décision.

Tizi-Ouzou, le : 23. 11. 2022

Le Doyen

عن رئيس الجامعة وبتفويض منه
عميد الكلية
د. مطاهري محمد سعيد

